

# Accueils de loisirs Sans Hébergement

## été 2022

**VENDREDI  
8 JUILLET 2022**

**OUVERTURE EXCEPTIONNELLE  
DES ALSH À MER ET MARCHENOIR.**

**RENSEIGNEMENTS  
AU 02.54.33.38.40**

## *Mot de la Vice-Présidente*

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Vos enfants ont tout juste repris le chemin de l'école fin avril qu'il est déjà nécessaire pour le Service Jeunesse de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire de se projeter sur l'organisation des vacances d'été.

Ces vacances sont un temps fort de l'activité du service, et tous les agents, quelle que soit la structure dans laquelle ils interviennent, ont à cœur de faire vivre à vos enfants des moments inoubliables. Les préparatifs pour cette période tant attendue par eux, sont lancés.

Elus et agents de la CCBVL partagent un objectif commun : que les jeunes de leur territoire puissent profiter pleinement de la période estivale et s'amuser tout en faisant de nouvelles découvertes. Pour cela, les animateurs élaborent un panel d'activités ludiques, sportives et éducatives... Autrement dit, des vacances épanouissantes pour se ressourcer et se préparer sereinement à la rentrée de septembre !

J'aime à croire, au moment où j'écris ces lignes, que la situation sanitaire continuera de s'améliorer et permettra à tous de profiter sans entrave des congés d'été.

Bon Été à toutes et tous.



  
Catherine BLOQUET-MASSIN

# Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

	Avaray - Lestiou	Josnes	Mer	Oucques la Nouvelle	Suèvres
<b>Lieu d'accueil</b>	Groupe scolaire - 48 rue du Brenot	Ecole primaire "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	Ecole maternelle - 5 rue du camping	35 rue Lucien Mignat
<b>Période d'ouverture</b>	Du 11 au 29/07/2022	Du 11/07 au 5/08/2022	Du 8/07 au 31/08/2022	Du 11/07 au 5/08/2022	Du 11/07 au 5/08/2022
<b>Horaires de l'A.L.S.H</b>	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h
<b>Horaires de garderie</b>	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15
<b>Modalités d'inscription</b>	Inscription à la semaine	Inscription à la semaine	Inscription à la semaine	Inscription à la semaine	Inscription à la semaine
<b>Contacts</b>	Nicolas CHABROL : <i>Numéro en cours d'attribution</i> alsh.avaray@beaucevaldeloire.fr alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Pôle Jeunesse de la CCBVL 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Mathias POILONG 06.77.16.50.83 alsh.oucques@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr
<b>Inscriptions</b>	<b>Du lundi 16 mai à 20h au lundi 30 mai à 9h</b> Uniquement par mail à l'adresse suivante : <b>inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr</b>				

# Informations pour les A.L.S.H associatifs partenaires de la C.C.B.V.L

	Familles Rurales Villexanton		Loisirs et Créations Saint Léonard en Beauce
<b>Lieu d'accueil</b>	3 rue de la Vove 41500 Villexanton	10 rue du Clos 41500 La Chapelle St Martin	7 Grande Rue
<b>Période d'ouverture</b>	Du 11/07 au 5/08/2022	Du 29 au 31/08/2022	Du 11/07 au 5/08/2022
<b>Horaires de l'A.L.S.H</b>	9h-17h15		9h-17h15
<b>Horaires de garderie</b>	matin : 7h15-9h / soir : 17h15-18h30		matin : 7h30-9h / soir : 17h15-18h
<b>Modalités d'inscription</b>	Inscription à la semaine		Inscription à la semaine
<b>Info complémentaire</b>			Réunion d'information mercredi 29/06 à 19h
<b>Contacts</b>	Nathalie RUBLON : 06.17.92.05.03 Marie-Thérèse LEROUX : 06.70.74.02.05 cloisirs.villex@orange.fr		Ingrid LETOURNEUX : 06.68.68.07.22 Pauline LEMAIRE : 06.15.93.23.02 crealoisirs41370@gmail.com
<b>Inscriptions</b>	Inscriptions <b>Eté 2022</b> et <b>Mercredis 2022/2023</b> Au 10 rue du Clos 41500 La Chapelle St Martin  <b>A partir du 23/05, uniquement sur rendez-vous, les après-midis de 14h30 à 18h30</b>  Tarification en fonction du Quotient Familial + frais d'adhésion à l'association (25€50/famille)		Inscriptions <b>Eté 2022</b> Au 7 Grande rue 41370 St Léonard en Beauce  <b>Les samedis 4 et 11/06 de 9h30 à 11h30</b> <b>ou par mail et par téléphone</b>  Tarification en fonction du Quotient Familial + frais d'adhésion à l'association (12€/famille)

# Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	C.C.B.V.L			Hors C.C.B.V.L		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
> 1201	16,46 €	11,83 €	11,83 €	32,93 €	28,30 €	28,30 €
801 à 1200	15,46 €	10,83 €	10,83 €	30,93 €	26,30 €	26,30 €
≤ 800	14,46 €	9,83 €	9,83 €	28,93 €	24,30 €	24,30 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	CAF	4,63 €	MSA	4,63 €
------------------------	-----	--------	-----	--------

Les aides spécifiques (bons vacances, C.E, etc...) sont à fournir dès le début du séjour et sont à déduire des tarifs ci-dessus.

## Tarifs de la garderie

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Pour tous les A.L.S.H de la C.C.B.V.L	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	7,80 €	15,61 €
801 à 1200	7,29 €	14,59 €
≤ 800	6,78 €	13,57 €

# Informations

## Rentrée 2022/2023

ville

**RAPPEL : Les réinscriptions dans les A.L.S.H de la C.C.B.V.L ne sont pas automatiques d'une année scolaire à l'autre.**

Les parents qui souhaitent que leurs enfants soient accueillis les mercredis 2022/2023 doivent impérativement faire une demande d'inscription auprès du service Jeunesse.

### Réouverture des structures Mercredi 8 septembre 2022

<b>Horaires de l'A.L.S.H</b>	8h30-17h
<b>Horaires de garderie</b>	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15
<b>Période d'ouverture</b>	A partir du 8 septembre 2022
<b>Fonctionnement</b>	Journée complète ou Demi-journée "matin" ou "après-midi", "avec repas" ou "sans repas"
<b>Inscriptions</b>	<b>A partir du lundi 20 juin à 20h</b> Uniquement par mail à l'adresse suivante : <b>inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr</b>

## Adresse et contact des A.L.S.H

<b>Josnes</b>	Ecole primaire "les moulins" - 5 rue des grenouilles Karine TARIN : 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr
<b>Mer</b>	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr
<b>Oucques la Nouvelle</b>	Ecole maternelle - 5 rue du camping Mathias POILONG : 06.77.16.50.83 alsh.oucques@beaucevaldeloire.fr
<b>Suèvres</b>	35 rue Lucien Mignat Amélie PELE : 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr

# Informations pratiques

La C.C.B.V.L propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) situés sur son territoire.

## Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des A.L.S.H de la C.C.B.V.L, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence .

## Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un A.L.S.H de la C.C.B.V.L nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2022, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des A.L.S.H signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

## Tarifification

Les tarifs journaliers des A.L.S.H de la C.C.B.V.L sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

# Nos partenaires

